

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an. . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;  
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	50 c.
Réclames . . . . .	50
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas,  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.  
Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne à  
A PARIS,  
chez M. BAYAS-LAFITE au n° 10,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1881.

Chronique générale.

M. Gambetta est rentré hier matin à 9 heures à Paris. Vers 3 heures il a fait son apparition dans les couloirs de la Chambre où il a reçu les hommages empressés de ses courtisans.

On sait que la commission de la Chambre des députés a pris en considération la proposition de M. Barodet tendant à réunir les deux Chambres en congrès à Versailles le 45 juin 1881 pour procéder à une révision de la Constitution.

C'est pour combattre cette proposition, qui peut effrayer M. Grévy et le Sénat, que M. Gambetta a délégué au fauteuil de la présidence M. Philippoteaux et est venu s'asseoir à son siège de simple député.

M. Gambetta paraît très-fatigué et plusieurs députés de son entourage ordinaire le disent assez mécontent de sa tournée, en dépit des félicitations du maître d'études Pesch et de l'élève Maholet. Ce n'est qu'à 4 heures, après une longue discussion sur la police sanitaire des animaux, que la proposition Barodet vient en discussion.

Plusieurs députés demandent l'ajournement et au premier rang parmi eux M. Gambetta.

M. Philippoteaux met aux voix cet ajournement par mains levées, puis par assis et levé. Ces deux épreuves sont déclarées douteuses, bien que du haut des tribunes nous voyions parfaitement une majorité très-sensible contre l'ajournement. Mais M. Philippoteaux craint de déplaire à M. Gambetta et déclare qu'un scrutin public est nécessaire. On procède au scrutin qui, par 273 voix contre 240, déclare que la discussion aura lieu immédiatement. C'est un véritable échec que M. Gambetta, à en juger par sa pantomime désespérée à son banc, supporte impatiemment. Ce scrutin, malheureusement,

a pris beaucoup de temps. M. Barodet a parlé très-longueusement. Il a appris son discours par cœur et le récit mal. Il joue à M. Gambetta le méchant tour de rappeler quelques-unes de ses paroles dans une discussion identique. M. Barodet veut la révision parce que la Constitution actuelle a, suivant lui, gardé l'empreinte des intentions perfides et des espérances anti-démocratiques qui l'ont inspirée. C'est à ce propos qu'il cite M. Gambetta qui, toute réflexion faite, juge plus prudent de ne pas répondre, prend son chapeau et sort. M. Barodet continue en déniant le droit constituant de l'Assemblée de 1874. Mais alors la République n'existe pas. Au fait, nous ne demandons pas mieux. La séance continue.

Nous n'avons aujourd'hui aucune opération militaire à noter en Tunisie.

D'Algérie, une dépêche nous annonce que le colonel Innocenti, continuant sa marche sans grands accidents, a quitté son camp d'Assela, le 25 mai, pour aller au Massif-Medjedoub. Il a bivouaqué à Maanna le 26.

Bou-Amena rétrogradant vers le Sud, les Arabes commencent à ne plus avoir autant de foi dans ses promesses ; aussi l'apaisement se fait-il. Les environs de Géryville n'ont pas été inquiétés. Cependant, on aurait découvert dans la province de Constantine une société secrète dirigée contre l'autorité française. Plusieurs riches personnages de la population musulmane, ainsi que des cadis, ont été arrêtés.

Les journaux républicains protestent contre les ovations organisées en faveur du César de Cahors.

C'est le XIX<sup>e</sup> Siècle qui a formulé les premières, et elles trouvent un écho dans un grand nombre d'autres feuilles qui voient en tout ceci une réminiscence dangereuse des pompes monarchiques et ne font pas mystère de leur mauvaise humeur.

La Justice déclare que, « pour détruire les idées monarchiques, il reste de la besogne à

faire ». La Politique d'action maudit « les malfaiteurs publics qui pousseraient la France dans les voies du pouvoir personnel ». L'Intransigeant parle « d'usurpation scandaleuse ». Le Soir avoue que « le ton des dépêches est emphatique et l'enthousiasme puéril ». La Lanterne raille « la servilité générale ». La Vérité démasque « cette sorte de mensonge universel ». Le Petit Parisien pense de même. Et, lui-même, le Petit Journal, créant un mot pour la situation, déplore « ce déplacement d'autorité, cette sorte de déshéiérarchie ».

D'ailleurs, en réalité, la population ne partage point l'enthousiasme officiel ; les trains supplémentaires arrivent presque à vide.

Samedi, dans la journée, des députations municipales, diverses corporations, des fonctionnaires, et notamment les employés du télégraphe, qui, cette semaine, ont si consciencieusement renseigné l'Europe sur les actions intimes de M. Gambetta, lui ont été successivement présentés.

A six heures, un banquet de neuf cents couverts a réuni les autorités et les républicains du département dans la cour du lycée ; la table d'honneur seule était abritée ; les menus portaient la photographie de M. Gambetta.

Au dessert, on a laissé accéder le public non payant, qui a bousculé les dîneurs ; et les toasts ont commencé. Après M. Cambres, président du conseil général, qui a bu à M. Grévy, un peu oublié les jours précédents, après M. Reilbié, maire, nouveau décoré, de Cahors, qui a déployé un lyrisme échevelé pour saluer l'enfant de Cahors devenu l'arbitre de nos destinées, M. Gambetta « lui-même » a pris la parole, a chanté le Président de la République et a fait crier : Vive M. Grévy !

Au banquet qui lui a été offert samedi soir à Cahors, M. Gambetta a prononcé un nouveau discours qui commence par ces mots :

« Messieurs et chers compatriotes,  
» Permettez-moi de porter un toast au

département du Lot et à la ville de Cahors. Vous m'avez comblé, ravi et fatigué. »

Ce même discours finit ainsi :

« Mes amis, je vous demande la permission de me retirer, vu l'état d'extrême fatigue où je me trouve. (Marques d'assentiment.) »

Visiblement, l'orateur sueit, soufflait, était rendu.

On annonce que le premier ministre du Bey de Tunis est attendu à Paris dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Il y a quelques jours, dans une réunion militaire, le général de Galliffet se serait exprimé sur le compte du gouverneur civil de l'Algérie, dans des termes tellement significatifs que, étant données les relations de cet officier avec M. Gambetta, l'on en conclut que la situation de M. Albert Grévy est très-compromise.

D'ailleurs, nous apprenons qu'un nouvel assaut va être donné au frère du Président de la République par M. Rouvier, qui se propose de faire une interpellation très-sérieuse.

Le Clairon dit que M. Farre a refusé d'autoriser la donation faite par le général Bourbaki au 4<sup>e</sup> régiment de zouaves, de la somme produite par la souscription qui avait été ouverte pour offrir au général un objet d'art.

Le silence du Président de la République aura un terme.

Il ne veut point imiter son rival bruyant, et on ne le verra ni à des banquets de marchands de vin, ni à des concours régionaux.

Mais il se propose d'écrire une lettre à sensation au président du gouvernement des Etats-Unis, à l'occasion des fêtes de Yorkton, où M. Garfield l'a invité.

Ces fêtes ont lieu pour célébrer le centenaire de la reddition de cette ville.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Quand il se leva, sa tête était lourde, appesantie par la migraine.

Il se demanda s'il n'avait pas été le jouet d'un rêve ; mais ses souvenirs se présentaient clairs et précis, il lui était impossible de douter.

Il chercha à se persuader que cet incident devait le laisser indifférent, il n'y put parvenir.

Deux jours se passèrent, et l'image de Marie allant à un rendez-vous dans un restaurant mal fréquenté ne cessa de le poursuivre et de l'obséder.

Il se décida à aller faire visite à M. Marthoré.

Celui-ci lui apprit que Marie avait quitté sa maison.

Un billet anonyme l'avait informé que son institutrice se compromettait ; lorsqu'elle était rentrée pâle et défaits, il l'avait interrogée, elle n'avait pas nié sa promenade à Neuilly, avait déclaré avec assurance qu'elle n'avait à rougir de rien ; mais,

froissée dans sa floride des soupçons qu'on lui avait laissé voir, elle avait refusé de s'expliquer davantage et ajouté qu'elle ne pouvait rester plus long-

temps dans une maison où son honneur était mis en doute.

M. Marthoré n'y comprenait rien, il s'était résigné avec peine à se séparer d'une institutrice qu'il appréciait au plus haut point, mais il avait dû la laisser partir et ne savait ce qu'elle était devenue.

Malgré l'évidence apparente des preuves qui accablaient Marie, Henri conservait encore des doutes ; il avait raison, et s'il avait froidement discuté les détails de l'aventure, il se serait demandé si lui et elle n'avaient pas été victimes d'un odieux complot.

En effet, lorsque j'avais livré Henri aux railleries de mes amis, il avait été décidé qu'on ne tolérerait pas le mauvais exemple d'un de nous se livrant aux rêveries sentimentales que nous avions l'habitude de railler si impitoyablement chez les autres.

De quel droit cette jeune fille venait-elle le soustraire à notre tyrannie ?

Évidemment on ne pouvait le tolérer.

Une lettre fut écrite à Marie au nom d'Henri.

On lui disait que celui-ci, dangereusement blessé dans un duel, faisait un appel pressant à son dévouement, l'appelait auprès de lui et la suppliait de venir lui rendre un service qu'elle ne pouvait refuser à l'ami de son enfance qui n'avait peut-être que quelques heures à vivre.

Elle s'était empressée d'accourir ; on avait retardé l'entrevue qu'elle sollicitait en lui disant que

le malade reposait et qu'il fallait attendre le moment où l'entretien serait sans danger pour lui ; elle avait pris patience jusqu'à ce qu'il lui avait été démontré qu'on s'était joué d'elle et qu'elle était tombée dans un piège infâme.

Alors elle s'était retirée le cœur ulcéré, mais dédaignant de faire éclater son indignation.

Sans doute elle ne soupçonnait pas Henri de complicité, mais elle l'accusait d'indiscrétion, et, justement froissée, n'avait pas cru devoir l'informer de ce qu'elle était devenue.

Je n'avais pas trempé dans le complot, mais, sans le vouloir, j'en avais été la cause ; mon devoir était d'en prévenir les suites, de tout révéler à Henri, de justifier hautement Marie auprès de M. Marthoré.

Je ne le fis pas, parce que c'eût été encourir la colère de ceux qui avaient tendu ce piège odieux, et qu'il eût fallu accepter la responsabilité d'en avoir fourni l'occasion.

C'est une lâcheté que je me suis amèrement reprochée plus tard.

Henri resta donc sous le coup de sa fatale découverte.

Il en conserva une tristesse qui contribua encore à augmenter la faiblesse de son caractère.

Il lui arriva un des plus grands malheurs qui puissent atteindre un homme.

Il perdit la force et la volonté de se diriger, s'abandonnant avec une apathique insouciance au

cours des événements.

Ce qu'on l'engageait à faire, il le faisait sans résistance, sans plaisir.

Il passait de longues heures à fumer, endormant sa pensée par l'abus de la cigarette et du cigare.

Il continuait à jouer et perdait presque toujours ; son oisiveté entraînait de grandes dépenses ; les emprunts avaient succédé aux emprunts, ses propriétés étaient grevées d'énormes hypothèques.

Il assistait à sa ruine avec l'indifférence inerte d'un homme qui semble se dire : que m'importe ?

L'inévitable dénouement arriva : le misérable usurier qui connaissait très-exactement le chiffre de la fortune d'Henri, calcula que celui-ci était, comme on dit vulgairement, au bout de son rouleau. Il se présenta donc dans cette humble attitude qui est propre à ces sortes de gens, et, d'un ton mielleux, avec maintes circonlocutions, après avoir rappelé ses prétendus services et protesté de son dévouement, déclara que la dureté des temps le mettait dans la nécessité de rentrer dans ses avances et de demander un compte définitif de l'argent prêté.

Les dettes de mon malheureux ami s'élevaient à une somme exorbitante ; tout ce qu'il possédait suffisait à peine à les payer.

C'était un coup de foudre pour un homme qui n'avait jamais appris à demander des ressources au travail.

La lettre de M. Grévy sera un véritable manifeste; elle fera l'éloge des institutions démocratiques des Etats-Unis, et comme elle sera publiée au moment des élections, elle aura à la fois beaucoup de retentissement et d'effet.

### Etranger.

ITALIE. — Le cabinet italien est enfin reconstitué.

Ce n'est pas sans peine que M. Depretis est arrivé à le former d'éléments hétérogènes, après de longues et pénibles négociations.

Il durera ce qu'ont duré les ministères précédents, car, avec la Chambre actuelle et les groupes rivaux qui se disputent le pouvoir, aucun ministère ne peut espérer de longs jours.

Le général Mezzacapo n'a pu s'entendre avec M. Depretis sur l'augmentation du budget de la guerre. Il a été remplacé par le général Ferrero qui se montre moins exigeant et qui passe, à tort ou à raison, pour un partisan de la paix.

On attend la convocation de la Chambre pour cette semaine.

ALLEMAGNE. — M. de Bismark ne prendra plus aucune décision relative aux affaires européennes avant de connaître le résultat du scrutin de liste en France.

CROATIE. — La *Correspondance politique*, de Vienne, nous apprend qu'en vertu de la nouvelle loi électorale de Croatie, les femmes vont être pour la première fois appelées à voter aux élections générales des conseils municipaux de cette province.

D'après les listes électorales d'Agram, capitale de la province, cette ville compte 3.200 électeurs, dont 805 femmes.

La différence du chiffre des électeurs hommes et des électeurs femmes nous fait penser que l'électorat n'est conféré qu'aux femmes chefs de famille, c'est-à-dire aux veuves représentant leurs enfants.

C'est, du reste, absolument logique, le suffrage universel étant admis, surtout pour les affaires municipales. Les femmes chefs de famille doivent avoir aussi bien que les hommes le droit de participer aux questions de la commune, puisqu'elles y ont les mêmes intérêts et les mêmes charges.

### REVUE FINANCIÈRE.

Après quelques tentatives de reprise, la Bourse est retombée dans ses incertitudes. Notre 5 0/0 ne parvient pas même à dépasser le cours de 120; on s'est arrêté à 119.90. Les 3 0/0 sont plus fermes. Il y a également un peu de reprise sur l'Italien à 92.30. Le Turc est à 17.50.

Dans le groupe des valeurs de crédit, on remarque la hausse continue de la Banque de France. L'action du Crédit foncier est fort bien tenue. On cote 1.707.50. Les cours pratiqués ne s'éloignent pas de ce niveau. Le jour où le Conseil d'Etat autorisera la mise en exécution des projets votés relativement à l'augmentation du capital social, un nouveau mouvement de hausse se produira sans aucun doute. On est à 745 sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Il était facile de prévoir depuis longtemps cette catastrophe, mais ceux qui sont entrés dans cette voie fatale ne se figurent jamais qu'elle doive arriver. Ils sont toujours surpris à l'improviste par le malheur.

Henri tomba dans une prostration qui me fit un instant craindre quelque résolution désespérée.

Je ne pus me défendre d'un mouvement de pitié pour celui que j'avais tant contribué à perdre, et je me demandai comment je pourrais l'aider à sortir du gouffre dans lequel il était tombé.

Le mariage se présenta à moi comme le moyen le plus simple d'y arriver.

Dans notre entourage, nous le considérons comme un marché auquel le cœur n'avait rien à voir, pas plus que l'harmonie des caractères.

C'était une fin à laquelle on se résignait après en avoir pesé tous les avantages, une combinaison financière que l'on n'envisageait que par les bénéfices qu'elle pouvait procurer.

J'avais vu quelques-uns d'entre nous contracter des unions de ce genre, tristes unions que réprouvent les honnêtes gens et qui rarement portent bonheur.

Ce fut une association analogue que j'imaginai pour Henri.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 1.290. Ce Comptoir d'escompte est très-ferme à 1.050. Le Crédit lyonnais ne peut pas s'établir à 900.

Le Crédit mobilier est à 760. Les actions de la Banque nationale cotent 730 au comptant. A ce prix encore, elles trouvent beaucoup d'acheteurs que tente naturellement un revenu de 6.77 0/0, alors que le Crédit foncier ne donne que 2.92 0/0 et les Compagnies de chemins de fer 3.65 comme le Nord ou même 3.04 comme le Midi.

Ces dernières valeurs, qui sollicitent la spéculation, comme susceptibles de larges variations et par conséquent de gros bénéfices, attirent forcément moins les capitaux de placement que des titres, tout aussi sûrs, mais plus rémunérateurs, tels que les actions de la Banque nationale.

Le Crédit foncier Luxembourgeois est à 635; les Bons de l'Assurance financière à 265. La Société générale française de Crédit va prendre le titre de *Crédit de France*. Des noms nouveaux entourés de la notoriété la plus élevée et la plus honorable sont entrés dans le conseil d'administration. Les actionnaires anciens ont, jusqu'au 7 juin, le droit de souscrire par préférence des actions nouvelles. Ils s'empressent de profiter de cette faveur. Les garanties des titres qu'émet la Société des Bithumes et Asphaltes française sont tout à fait illusoire. L'affaire est patronnée par la Société française financière qui a déjà mis dans sa clientèle les valeurs de tant d'entreprises aujourd'hui vaines.

La Banque de Paris et des Pays-Bas émet un emprunt de la République argentine divisé en 122.500 obligations de 500 fr. coûtant 459 fr. et rapportant 6 0/0; cet emprunt est garanti par les revenus des chemins de fer et tous ceux du pays. La souscription est ouverte le 31 mai. Ce placement représente 6 3/4 0/0.

Le Crédit général français est demandé à 770 et 775. Ces cours constituent un progrès, mais dans le mouvement d'achats qui se produit ils ne tarderont pas à être dépassés largement.

La Banque de Prêts à l'industrie se fait une place chaque jour plus importante sur le marché. On est au-dessus de 600. On doit voir la hausse sur cette valeur.

Les demandes d'obligations de 100 fr. 5 0/0 affluent aux guichets de la Société la Rente Mutuelle.

### Chronique locale et de l'Ouest.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 28 mai 1884, M. Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, a été nommé avoué à Saumur, en remplacement de M. Saturnin Poulet, démissionnaire en sa faveur.

M. de Neuville prêtera serment en cette qualité devant le Tribunal civil de Saumur à l'audience du jeudi 2 juin.

### La dernière à M. Davaine.

M. Davaine se donne beaucoup de peine pour rien.

Il nous décoche un article sans fin pour nous apprendre tout simplement qu'en 1685 les biens confisqués à l'Académie et au Consistoire calvinistes de Saumur furent versés aux Hospices.

Nous savions cela. La révocation de l'édit de Nantes et ses conséquences se trouvent dans toutes les histoires de France.

M. Davaine, en fouillant la bibliothèque de Saumur, a trouvé des détails officiels sur l'application de l'édit de 1685 à Saumur; ce n'est pas surprenant. Grand bien lui fasse!

Sa manœuvre est du reste très-adroite, et le mot « d'anguille » nous revient. Le « grand » Luther, lui, allait de l'avant comme un sanglier. Mais Calvin !..

Trois ou quatre colonnes de documents « en style du temps, avec dates, enregistrements et signatures de roi et de ministres », cela fait toujours bien dans le paysage, devant ce bon public qui ne sait rien ni des hommes, ni des choses de ce temps-là. « Pauvres agneaux de calvinistes, les a-t-on tout de même assez persécutés ! Mais enfin voici la lumière, grâce à M. Davaine qui a fouillé notre bibliothèque. Il est donc bien chez lui, comme il le dit, dans la commission hospitalière, et l'argent qu'il y manie est bien pour lui, au moins en partie, de l'argent patrimonial. »

« Est-il possible qu'un homme aussi savant conclue à faux ?... Est-il possible qu'il ait gonflé un tel ballon en pure perte ? »

C'est pourtant comme cela. Perçons un peu cette baudruche.

Il serait bon, en premier lieu, que M. Davaine nous donnât quelques renseignements sur la *quotité* de cet apport d'argent calviniste dans la caisse des Hospices de Saumur.

Il le suppose considérable. Jusqu'à plus ample informé, nous croyons, nous, avec plus de fondement, que les protestants français, qui n'avaient jamais cessé d'être sur le

« qui vive » — où d'ailleurs ils tenaient les autres, — n'ont pas manqué de prendre leurs mesures pour soustraire la meilleure partie de leurs biens aux conséquences de l'édit qu'ils redoutaient (1).

La quotité du reste importe peu. D'où venaient ces biens ?

M. Davaine a-t-il oublié les pillages d'églises, de monastères, de villes, de châteaux et de propriétés particulières dont les calvinistes ont affligé la France pendant un demi-siècle, partout où ils furent en nombre et en force ?

A Saumur même, n'en fut-il pas ainsi, la première fois qu'ils s'en rendirent les maîtres ?

Sans parler des autres déprédations publiques et particulières, que devint alors le trésor accumulé, depuis un siècle, par la piété des rois et des peuples, dans la chapelle des Ardilliers ? Tout fut pillé, jusqu'aux archives.

L'édit de Nantes, bien loin de leur faire rendre gorge, leur accorda des places de sûreté, entre autres Saumur, à cause de son importance, de son château et de son pont sur la Loire.

Plus tard, la scène change. L'édit de Nantes est révoqué. Mais en quoi, je le demande à M. Davaine lui-même, une confiscation pénale, selon les lois du temps, contre des rebelles et des spoliateurs publics, est-elle plus odieuse qu'un demi-siècle de rapines à main armée ? Et de quel droit M. Davaine fait-il pencher si lestement la balance de son côté, entre le vol et la restitution qui fut attribuée aux malades et aux pauvres ?

J'ai souvent admiré avec quel aplomb et quelle imprudence les protestants se fourvoient rétrospectivement dans l'histoire.

La prétendue réforme a été un cri de révolte non-seulement contre Dieu parlant dans son Eglise, mais contre le principe même de toute autorité. C'est la vraie mère de la Révolution qui dévore aujourd'hui jusqu'à l'idée de Dieu, fondement indispensable de toute société. Et les origines de la Réforme furent dignes en tout point de son aboutissement.

Pendant un siècle et plus, elle a couvert la moitié de l'Europe de sang et de ruines. Inutile de parler des confiscations publiques et particulières. Contre tout catholique, elle allait de soi. Voyez l'Irlande.

L'établissement du protestantisme en Allemagne, Suisse, Hollande, Danemark, Suède et Angleterre, c'est de l'histoire apparemment et assez connue ! Depuis le mahométisme et les empereurs païens, l'Eglise n'avait pas subi de persécution aussi vaste et aussi cruelle.

La France catholique a tenu bon. Mais que n'ont pas fait les calvinistes pour la déchirer et y devenir, avec le secours de l'étranger, un Etat dans l'Etat, en attendant qu'ils devinssent l'Etat tout seuls, comme nos républicains d'aujourd'hui, pour mettre tout dans leur poche, le pouvoir, l'argent et les consciences !

Qu'on se rappelle seulement le siège de La Rochelle, trente ans après l'édit de Nantes, dont les calvinistes, toujours remuants, ne se trouvaient pas satisfaits.

Louis XIV voulut en finir, pour la tranquillité de la patrie française.

Qu'il n'ait pas été assez « opportuniste », à tel ou tel point de vue, en révoquant l'édit de Nantes, c'est là une question d'à peu près politique et économique sur laquelle il est permis de différer d'appréciation avec M. Davaine. Et aujourd'hui surtout, en présence des conséquences extrêmes de la Révolution dont la Réforme est la mère, quand nous voyons les calvinistes, sur toute la ligne, jeter l'Evangile aux orties pour faire cause commune avec l'athéisme révolutionnaire, il est permis de croire que le roi de 1685 ne les avait pas trop mal jugés.

Assez, n'est-ce pas, Monsieur ? comme vous dites vous-même. Votre compte, sur ce point d'histoire, peut être considéré comme réglé.

Au surplus, ce n'est pas nous, aujourd'hui, qui ayons la force, ce sont vos pères. Allez donc auprès d'eux verser un pleur sur la caisse de 1685 et réclamer vos droits antédiluviens de calviniste spolié : ils vous ritent au nez. A plus forte raison, comme nous venons de le voir, nous est-il permis de faire de même.

Autre point de vue que vous oubliez trop

(1) Les mesures progressives contre les protestants ont duré environ trois ans.

dans votre réclamation des deniers confisqués.

Nos pères de 1685 ! dites-vous pieusement. Vos pères ?... Mais dans le protestantisme, il n'y a ni pères, ni frères en unité de croyance, puisque chacun, avec la bible en main, croit ou ne croit pas ce qu'il veut.

Dans le protestantisme, il n'y a donc, et il ne peut y avoir que des individus, voilà tout. Doctrinalement, vous n'êtes rien. Vous ne tenez pas plus les uns aux autres que des grains de chenevis jetés pêle-mêle sur une table.

La table, c'est l'Eglise catholique toujours fixe, constante avec elle-même et d'un morceau, contre laquelle vous protestez tous, degrés que vous êtes d'individus. — jusqu'à d'Allemagne et de France.

Le panthéisme, c'est-à-dire l'athéisme avec le nom de Dieu conservé, pour jeter de la poudre aux yeux des ouailles protestantes et passer, fin du mois, au guichet de la Recette.

Vous savez ? le pasteur Dide... déjà nommé !

Que pensez-vous de ce collègue ?... Voulez-vous être bien gentil ? Prenez donc un peu l'honnête moyenne des croyances calvinistes de 1685, et dites-nous une bonne fois que ces croyances sont les vôtres, ni plus ni moins.

Dites nous cela clair et net, par 4°, 2° et le reste...

Mais vous ne le pouvez pas, sans offenser les oreilles de telle ou telle de vos ouailles, qui en ce moment, sauf meilleur avis, croit ceci ou cela de plus ou moins que vous.

Vous ne le pouvez pas, sans vous exposer à vous contredire vous-même, qui ce soir, sous votre lampe, — c'est votre principe fondamental de libre examen, — pouvez ajouter ou retrancher ceci ou cela, à votre opinion de ce matin, 44 heures, heure du procès !

Nouveau coup de Jarnac, et par vos propres armes, dans la base de votre échafaudage historique.

Vos pères de 1685 ! Oui sans doute, dans la révolte, dans la négation, dans le vide impuissant de votre protestation contre l'unité, la cohésion et l'immobilité catholique; mais dans l'unité d'une même doctrine avec vous, mille fois non !

Aucun de vous n'a de père, puisqu'il est fils à tout moment de sa fantaisie individuelle, d'où il suit que la caisse de 1685 n'est à aucun de vous.

Veuillez donc encore une fois rengainer vos quatre colonnes, et revenons au fait, qui est un fait historique, de 1884.

Du moment que nos vieux hôpitaux de fondation catholique peuvent renfermer si rares qu'elles soient, des personnes se réclamant de cette chose très-vague, on ne peut plus élastique, qui s'intitule, faute de mieux, le protestantisme, nous avons déjà dit à M. Davaine qu'il nous semblait honnête, libéral dans le meilleur sens du mot, véritablement charitable et chrétien, que les intérêts de ces personnes fussent représentés, dans les commissions hospitalières, par le ministre du culte réformé auquel elles disent se rattacher.

Mais à quelle condition d'honneur et de bon sens M. le pasteur d'une minorité protestante, peut-être imperceptible, devrait-il figurer dans ces commissions ?

A condition d'y rester dans son rôle de surveillant et de protecteur des intérêts, parfaitement déterminés, qui lui sont confiés.

Or, que fait aujourd'hui M. Davaine ? Lui chrétien, croyant à Dieu et au Christ Dieu, — puisqu'il se réclame de ses pères de 1685, — il commence par mettre sa main dans celle de la franc-maçonnerie hautement et notoirement athée. Il supporte, il avale sans sourciller, dans la commission des Hospices, les blasphèmes les plus roués, subversifs de toute religion et de toute société; et appuyé, lui ministre de Dieu et du saint Evangile, — c'est son titre officiel — sur ces alliés d'un nouveau genre, il rêve de transformer le vieux Hôtel-Dieu à Saumur, image, d'en chasser aujourd'hui l'ancien culte, l'enseignement, les dévouements et les consolations catholiques, et de laisser un vestige de religion, — puisque ses patrons puissants n'en veulent plus, pas plus de la sienne que de la nôtre, et qu'ils tiennent les cordons de la bourse et de la porte.

Voilà l'œuvre à laquelle travaille M. Davaine. Car il ne se flatte pas sans doute, dans les épanchements de son alliance, de convertir M. Combiel et consorts à un minimum quelconque de protestantisme. Et parmi les raisons pour lesquelles ces messieurs l'enverraient promener avec ses boniments, si onctueux qu'ils pussent être, on peut bien mettre en première ligne la très-pauvre idée qu'ils se font désormais de ses convictions religieuses.

C'est donc chez lui affaire de prosélytisme anti-catholique. « Haine à ta foi certaine et à la paix qu'elle donne ! » Je ne l'ai pas, cette paix ; que les autres s'en passent ! Alliance donc avec tous ceux qui souffrent comme moi à côté de ces âmes tranquilles ! Mystère de souffrance où l'on serait tenté d'entrevoir comme une lueur d'excuse ! » Comprend-on cela ? Passer sa vie à lire et à prêcher l'Évangile, sans y trouver jamais la certitude absolue de ce qu'on pense et de ce qu'on dit !

Pour nous, Monsieur, puisque vous nous y forcez, nous avons le droit et le devoir de vous mettre une bonne fois en plein jour. Nous vous offrons au public, même protestant et libre-penseur. Qu'il vous juge. Que l'on sache à quel prix vous achetez la force, mendiee jadis aux Anglais par vos « pères » et aujourd'hui par vous à la Révolution, ennemie du nom même de Dieu ! Et maintenant, permettez-moi de prendre congé de vous, après ces trop longues écritures. Que vous ayez, dans vos fonctions pastorales, de nombreux loisirs, cela se comprend, mais tout le monde n'en peut pas dire autant. Aussi bien, vous n'avez pas fini vos nouvelles besognes. Et votre temps, à vous aussi, est précieux. Vous cherchez l'introuvable phénix, l'infirmité laïque, « sans Dieu » autant que possible, — puisque c'est l'idéal, — et avec cela soigneuse, désintéressée, dévouée à ses malades à tout instant du jour et de la nuit, jusqu'à la mort en cas d'épidémie.

Bonne chance, Monsieur. Quand elles seront en fonction, vos dames hospitalières, le bec plein de vin et de tabac, vous nous en direz des nouvelles, et les malades aussi. Et la comédie sera complète, le grotesque accouplé au sinistre. Mais alors il y aura trop de larmes, et nous ne rirons plus.

La population protestante de Saumur n'a jamais été qu'une population flottante d'étudiants et de gens de guerre huguenots, ou autres étrangers amenés dans nos murs par le caractère de Place de Sûreté donné à notre ville.

Que cet état de choses ait versé de l'argent à Saumur, assurément. Pour le reste, nous attendons que M. Davaine nous cite « les nombreux ateliers, la féconde et prospère industrie » calviniste, qui avaient porté « si haut la fortune de notre cité ». Saumur, pour les protestants, était place de guerre et d'études.

L'émigration calviniste de 1685 a compromis ou tué, en certaines villes, certaines industries, cela est incontestable. Colbert et Louis XIV n'ignoraient pas qu'il en eût été ainsi, et ils ont passé outre.

Les pères de M. Davaine n'étaient pas d'ailleurs plus intelligents, plus éclairés, ni plus remarquablement industriels que les autres Français, comme il l'insinue modestement. Le « libre-examen » ne suffit pas à opérer ce prodige. Qu'un très-grand nombre d'entre eux, nés et élevés dans la « Religion réformée », fussent des gens respectables et de bonne foi, nul n'a jamais dit le contraire, et leur malheur n'en fut que plus digne de larmes.

Mais les intrigues incorrigibles de leurs chefs et meneurs avec l'étranger n'étaient plus tolérables. Les amis de M. Davaine en préparent bien d'autres contre les catholiques, « lentement mais sûrement », avec l'hypocrisie en plus, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité !

A Dieu la fin. Et c'est ici que M. Davaine et le calvinisme jouent gros jeu, ce nous semble, en lâchant Dieu.

Chemellier. — Vendredi matin, vers 2 heures, le sieur Chenuau, garde de la commune de Chemellier, canton de Gennes, fut éveillé par un appel au secours provenant de la demeure de son voisin Pierre Chomergue. Il se porta en toute hâte chez Chomergue et le trouva dans un état horrible : ses vêtements, dans la partie supérieure du corps, se consumaient sur lui et lui avaient fait des brûlures profondes. Avec un pot d'eau, Chenuau arrêta ce feu, mais la victime souffrait horriblement.

Chenuau fit demander le docteur de Brisac qui n'arriva que vers 7 heures du matin, au moment où Chomergue expirait.

Ce malheureux, qui se livrait à la boisson, était rentré ivre la veille et avait allumé plusieurs bougies sur un meuble auprès duquel il s'était endormi. C'est l'une de ces bougies qui a communiqué le feu à ses vêtements.

Chomergue était âgé de 52 ans.

ASSEMBLÉE DE DAMPIERRE. — Dimanche prochain, 5 juin, à l'occasion de l'assemblée de Dampierre, il y aura jeux de toutes sortes, mât de cocagne, illuminations en lanternes vénitiennes et danses publiques.

ANGERS.

Tentative d'assassinat. — Dans la nuit de samedi à dimanche, une querelle s'était élevée à propos d'une femme entre un revendeur de la rue Saint-Nicolas et un autre individu ; ce dernier, sous l'empire de l'alcool, poussé par la jalousie, se jeta soudain sur celui qu'il croyait son rival et se mit à le frapper à coups de couteau. A la vue du sang, sa rage ne fit que s'accroître, et il eût certainement achevé sa victime, sans l'intervention de plusieurs hommes témoins de ce drame.

Tandis que l'on transportait à son domicile le malheureux revendeur, M. le docteur Cotelle était appelé en toute hâte et accourait accompagné de M. Girard, pharmacien.

Le docteur constata neuf blessures produites à l'aide d'un couteau-poignard dont la pointe était heureusement brisée ; car, sans cette circonstance, c'en eût été fait de la vie du blessé.

De ces blessures, une seule, mesurant trois centimètres et demi de profondeur et placée dans le dos, présente une certaine gravité. En outre, des coups de pieds donnés dans le ventre font craindre une péritonite.

Les agents de police se mirent à la recherche du coupable. Ils le trouvèrent dans la cour des Petites-Maisons et l'arrêtèrent aussitôt. (Étoile.)

TOURS.

Ouverture de l'Exposition. — Samedi matin, à huit heures, a eu lieu l'ouverture de l'Exposition d'horticulture.

Celle de l'Exposition régionale était fixée à 2 heures.

La municipalité, accompagnée de M. le Préfet et d'un grand nombre de fonctionnaires, s'est rendue, musique en tête, au Palais du Champ de Mars. La réunion était assez nombreuse. On a beaucoup remarqué l'absence de M. Belle, député.

M. Daunassans a prononcé une allocution, dans laquelle il a rendu hommage aux efforts qui avaient été faits pour amener la réussite complète de l'Exposition. Il a rassuré les républicains de Tours à propos de la cavalcade qui, comme on sait, doit représenter l'entrée de Louis XI à Tours.

M. Daunassans a dit que l'entrée de ce roi ne porterait aucune atteinte au républicanisme. Allons, tant mieux ! tant mieux ! A vrai dire, cela nous inquiétait énormément. Ajoutons pourtant que l'approbation donnée au projet de la cavalcade par M. Rivière et les autres membres de l'administration, rendait superflue toute observation à ce sujet.

M. Rivière, en qualité de maire de Tours, a pris ensuite la parole. Après avoir déclaré qu'il écartait toute idée politique de cette fête de l'industrie et des beaux-arts, il a chaleureusement remercié toutes les personnes qui avaient bien voulu prêter leur concours.

Il a tout particulièrement adressé des remerciements à l'architecte de la ville qui a préparé et dirigé l'Exposition, et à diverses personnes qui ont aidé de leurs lumières et de leur bon goût le choix et la disposition des œuvres d'art.

Il a terminé en disant qu'il était de son devoir, en éloignant d'ailleurs toute intention de froisser les opinions de ceux de ses auditeurs qui pouvaient ne pas partager ses idées politiques, de proclamer que cette ouverture de l'Exposition avait lieu sous le patronage du gouvernement de la République. M. Rivière a invité l'assistance à crier vive la République !...

En chroniqueur véridique, nous devons constater que les trois quarts et demi des assistants sont restés bouche close.

M. le Maire a ensuite invité les personnes présentes à visiter l'Exposition.

Vers trois heures, le cortège s'est reformé et s'est rendu, précédé de M. Rivière et de M. le Préfet, à l'Exposition d'horticulture.

Nous ne quitterons pas l'Exposition sans faire une petite réflexion au sujet d'un diable de bonhomme en plâtre ou en pierre que l'on a placé presque à l'entrée de l'Exposition industrielle et qui se présente aux regards du public dans un négligé absolu.

Si ce personnage était en chair et en os, il ne manquerait pas d'être, devant le tribunal correctionnel, de trois à six mois de prison, en vertu de l'article 330 du Code pénal. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Dimanche soir, vers 6 heures 1/2, une rixe a eu lieu entre des ouvriers sur la place du Grand-Marché, à Tours, et a duré près de vingt minutes. On nous dit que plusieurs personnes ont été blessées assez grièvement. Cette bataille a occasionné un rassemblement d'environ 400 personnes.

Le train direct qui part de Poitiers à 1 heure 23, est arrivé samedi à Tours avec 3 heures de retard, par suite de l'incendie du fourgon aux bagages. C'est entre Dissais et La Tricherie que les employés s'aperçurent du commencement de l'incendie. Le train dut s'arrêter à la station de La Tricherie, mais presque tous les bagages qui se trouvaient dans le wagon ont été détruits. Les dégâts seraient assez considérables. On suppose que le feu a été communiqué par des allumettes qui se trouvaient enfermées dans une malle. (Journal de la Vienne.)

LE MANS.

Le conseil municipal du Mans a voté une subvention de 3,000 fr. à la musique municipale et une autre de 600 fr. à la Société chorale, afin de permettre à ces deux sociétés de participer au concours de Tours.

NANTES.

On lit dans l'Union bretonne :

« Le Phare de la Loire, pour protester contre l'arrêté municipal qui a supprimé les processions, n'a pas paru jeudi, fête de l'Ascension. »

» M. Lechat ne s'attendait pas à celle-là. » En tout cas, nous aurions à féliciter le Phare de la Loire. »

L'avant-dernière nuit, le sieur Henri Chiffolleau, âgé de 44 ans, père des maçons, a été trouvé étendu à son domicile, rue du Port-Maillard, à Nantes.

Depuis le bal des maçons, qui a eu lieu le jour de l'Ascension, il avait des hallucinations et croyait que les compagnons le chassaient ; il avait quitté sa chambre, qui est au premier étage, à une heure, et était descendu à la buvette où il s'était enfoncé. Ce n'est qu'après beaucoup d'efforts que sa femme, étonnée de ne pas le voir revenir, réussit, avec l'aide du sieur Pigeaud, maçon, à forcer la porte, et constata que l'asphyxie était complète.

Faits divers.

Nous avons annoncé hier la mort d'une actrice de beaucoup de talent et de charme, M<sup>me</sup> Hélène Petit (devenue M<sup>me</sup> Marais). On assure que, pendant qu'elle jouait l'Assommoir à l'Ambigo, Gervaise reçut un soir, à la scène du Lavoir, un baquet d'eau qui n'était pas chauffée à la température ordinaire. Or, à ce moment-là, l'actrice était justement souffrante depuis un ou deux jours, et son indisposition momentanée s'aggrava sous la sensation brusque du froid. Depuis lors, la jeune femme commença à se porter moins bien, et les premiers symptômes de la maladie de poitrine se manifestèrent.

C'est pendant qu'ils jouaient ensemble les Danicheff à l'Odéon, que M. Marais épousa M<sup>me</sup> Hélène Petit.

Les obsèques de M<sup>me</sup> Marais ont eu lieu, hier lundi, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Un horrible assassinat vient d'être commis à Boutron, ferme sise sur le canal d'Ille-et-Rance, commune de Calorguen, près Evron (Côtes-du-Nord). Une jeune fille a été tuée à coups de couteau par deux de ses prétendants, puis jetée dans le canal.

Les deux assassins sont entre les mains de la justice.

**BOURSE DE PARIS**  
DU 30 MAI 1884.

Rente 3 0/0	86 30
Rente 3 0/0 amortissable	87 70
3 0/0 amortissable (nouveau)	86 95
Rente 4 1/2	114 75
Rente 5 0/0	119 50

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1881 (4<sup>me</sup> article), par Daniel Bernard. — Théâtres, par Damon. — Expulsion d'un fermier irlandais par la police. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — M. Duvergier de Hauranne, par X. D. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Événements de Tunisie : Revue des troupes françaises passée par le général Bréart, à la Manouba. — Le départ pour les courses. — Salon de 1881 : Les Pêcheuses de moules, au Pollet, Dieppe, tableau de M. Pierre Boyle. — M. Duvergier de Hauranne, membre de l'Académie française, décédé le 20 mai. — La ligue agraire en Irlande : Expulsion d'un fermier par la police. — Événements de Russie : Recherche et découverte de mines à Saint-Petersbourg. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr., six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.  
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

M<sup>me</sup> COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 45 mois à l'établissement de M<sup>me</sup> Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M<sup>me</sup> COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :  
A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue  
Beaurepaire.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à  
MM. REYOT ET C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier,  
9, à Paris ; il y est immédiatement  
répondu par lettres personnelles et ne portant  
aucune indication extérieure.

**Plus d'ASTHME**  
**SUFFOCATION**  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Écrire à M. le C<sup>ie</sup> CLERY  
à Marseille.

Marché de Saumur du 28 mai.

Blé semence (l <sup>re</sup> )	—	Huile de noix	50	190	—
Blé comm. (l <sup>re</sup> )	22	Huile chene	50	—	—
Froment (l <sup>re</sup> )	22	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy <sup>e</sup>	21 87	— luzerne	50	—	—
Seigle	14 66	Foin (dr. c.)	780	100	—
Orge	10 90	Luzerne	—	780	—
avoine, bar.	9 75	Paille	—	580	52
Fèves	15	Amandes	—	70	—
Pois blancs	28	Cire jaune	—	50	190
— rouges	22	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	13	2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas	59	3 <sup>e</sup>	—	—	—

**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880, 1 <sup>re</sup> qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id.	150 à "
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 <sup>re</sup> id.	115 à "
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id.	105 à "
Saint-Léger et environs 1880, 1 <sup>re</sup> id.	120 à "
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id.	110 à "
Le Puy-N.-E. et environs 1880, 1 <sup>re</sup> id.	100 à "
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id.	95 à "
La Vienne, 1880	90 à "

**ROUGES (2 hect. 30).**

Souza et environs, 1880	—
Id. 1880	—
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	3 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	4 <sup>e</sup> id.
Varrains, 1880	1 <sup>re</sup> id.
Varrains, 1880	2 <sup>e</sup> id.
Bourgeuil, 1880	1 <sup>re</sup> qualité
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	3 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	4 <sup>e</sup> id.
Restigné 1880	—
Id. 1880	—
Chinon, 1880	1 <sup>re</sup> id.
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	3 <sup>e</sup> id.
Id. 1880	4 <sup>e</sup> id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## VENTE SUR LICITATION, EN DEUX LOTS.

### 1<sup>o</sup> D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES;

2<sup>o</sup> D'UN CLOS DE VIGNE  
Le tout situé commune de Bagneux et dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Besnard-Ory.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, le dimanche dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Louis Besnard, cultivateur, demeurant à Verron, canton de La Flèche (Sarthe); 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Françoise Besnard, épouse assistée et autorisée du sieur Louis Tessier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Verron, et de celui-ci pour la validité; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Besnard, veuve du sieur Gabriel Couhard, cultivatrice, demeurant à Mallicorne; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne Besnard, épouse assistée et autorisée de M. Pierre Labbé, cultivateur, avec lequel elle demeure à Verron, et de celui-ci pour la validité; 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Daveau, épouse assistée et autorisée de M. Auguste Abraham, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Châtaigneraie, commune et canton du Lude, arrondissement de La Flèche, et de celui-ci pour la validité; 6<sup>o</sup> M. Victor Daveau, cultivateur, demeurant à la Châtaigneraie, commune du Lude; 7<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Victorine Daveau, épouse assistée et autorisée de M. Pierre Dufresne, cultivateur, avec lequel elle demeure à Dampierre, près Saumur, et de celui-ci pour la validité; 8<sup>o</sup> M. Eugène Daveau, cultivateur, demeurant à la Besnardière, commune de Luché, canton du Lude; 9<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne Ory, épouse assistée et autorisée de M. Pierre Denis, cultivateur, avec lequel elle demeure au Gué-de-la-Cour, commune du Vieil-Baugé, et de celui-ci pour la validité; 10<sup>o</sup> M. Pierre Larue, cultivateur, demeurant à Fougerey, canton de Baugé; 11<sup>o</sup> M. Pierre Ory, cultivateur, demeurant à la Pyramide, commune de Trelazé; 12<sup>o</sup> M. René Ory, cultivateur, demeurant aux Besmetières, commune de Sauvigné-sous-le-Lude, canton du Lude.

Demandeurs, ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué;  
Contre: M<sup>me</sup> Julie Denis, veuve de M. Henri Besnard, demeurant à Verron.

« Agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Julie, Anne et Denis Besnard, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec le feu sieur Henri Besnard, »

Défenderesse, ayant M<sup>e</sup> Lecocq pour avoué;

En la présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. René Daveau, cultivateur à Chigné, canton de Noyant, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Julie, Anne et Denis Besnard, sus-nommés; Il sera, aux lieux, jour et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous, fixés par le tribunal.

#### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située dans la traversée du Pont-Fouchard, côté est de la route, comprise au cadastre de la commune de Bagneux sous le numéro 51 r de la section B, dite des Hauts-Sentiers.

Comprenant un petit jardin de six mètres de largeur entre la maison et la route et séparée de ladite route par une grille en fer; — un porche au milieu de la maison, une grande salle à cheminée à droite dudit porche, cave voûtée dessous, une grande salle froide à gauche avec cuisine et arrière-cuisine derrière celle-ci; — au premier étage, trois chambres à cheminée sur le devant, dont une avec balcon, deux cabinets et un vestibule derrière, double escalier, grenier recouvrant le tout; — deux vastes écuries dans la

cour avec un grand grenier les recouvrant et servant actuellement de magasin; lieux d'aisances, puits et pompe, cour et jardin.

Le tout d'une contenance de neuf ares dix centiares.

Mise à prix: neuf mille cent soixante-dix francs, ci..... 9.170 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Une vigne, sur laquelle est construit un logement, située au canton dit les Marollets, commune de Bagneux, et plus connu sous le nom du Vau-Langlais, comprise au cadastre sous les numéros 537 et 528 bis pour une contenance de cinquante-un ares quatorze centiares.

Le logement comprend une grande chambre, un bon pressoir avec tous ses ustensiles, un jardin entouré de murs; le surplus est bien planté de bonne vigne et d'arbres fruitiers.

Le chemin qui donne accès audit logement dépend de la propriété en face dudit logement, le talus qui est de l'autre côté du chemin également.

Cet ensemble joint au nord M<sup>me</sup> veuve Pichon, au sud M. Rochat, à l'est M<sup>me</sup> Lebrun, de l'autre côté du talus dont il vient d'être parlé, et à l'ouest M. Rochat.

Au milieu du morceau de vigne est un bassin d'une superficie d'un are environ et renfermé de murs.

Mise à prix: trois mille huit cents francs, ci..... 3.800 »

Total des mises à prix: douze mille neuf cent soixante-dix francs, ci..... 12.970 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOQ, avoué à Saumur, rue Dacier, co-licitant.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le juin mil huit cent quatre-vingt-un, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (392) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> FRUCHAUD, notaire à Segré.

Le mercredi 8 juin 1881, à midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu, M<sup>e</sup> FRUCHAUD, notaire à Segré, procédera, à l'Hôtellerie-de-Flée, près Segré (Maine-et-Loire), en présence de M<sup>e</sup> LEGEAY, notaire à Châteaugontier,

A LA

## VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Des Chevaux, Juments poulinières, Poulains et Pouliches,

D'origine trotteuse, ci-après :

Deux étalons, — sept poulinières, — un poulain et deux pouliches de trois ans, — une pouliche de deux ans, — un poulain et trois pouliches de un an, Et plusieurs autres.

Il sera vendu, en outre, plusieurs voitures, harnais, selles, brides, couvertures et articles divers de Sellerie.

Au comptant, plus 6 0/0.

Des catalogues seront remis aux personnes qui en feront la demande.

S'adresser à M<sup>e</sup> FRUCHAUD, notaire à Segré, ou à M<sup>e</sup> LEGEAY, notaire à Châteaugontier. (393)

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

## LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

## Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Par jugement, en date du 30 mai 1881, le tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, comptable à Saumur, syndic à l'union des créanciers de la faillite Gratién, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Pour extrait :  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

(394)

## Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Par jugement, en date du 30 mai 1881, le tribunal de commerce de Saumur a fixé au 1<sup>er</sup> décembre 1878 l'ouverture de la faillite du sieur Muray, Alphonse, chemisier, domicilié à Saumur.

Pour extrait :  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

(395)

## A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

VIN ROUGE et VIN BLANC, récolte 1880, et VIN ROUGE, récolte 1878.

S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (309)

## A LOUER

PRÉSENTIEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON  
Située à Saumur, rue de l'Ancienne Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, JOLIE MAISON  
FRAICHEMENT RESTAURÉE,  
Située rue de la Grise, n<sup>o</sup> 11.  
S'adresser à M. COURAUD père, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 2. (121)

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

ÉVITER LES  
CONTREFAÇONS  
CHOCOLAT-MEYER  
ÉVITER LES  
FAUSSES  
MARQUES

95.000 Abonnés  
BOURSE DE TOUTES LES VALEURS  
L'ÉCONOMIQUE  
DE FRANCE  
15, Chaussée-d'Antin, Paris  
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

## SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

## CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

## CHAPELLERIE

1 FRANC par AN  
103,000 Abonnés  
Le Moniteur  
des  
Valeurs à Cots  
52 NUMÉROS

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX. (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

## AVIS.

MADAME GOISNARD, couturière, rue du Marché-Noir, demande de suite une ouvrière connaissant bien la machine. Travail assuré.

## PHOTOGRAPHIE POUR TOUS.

FAITES VOTRE PORTRAIT VOUS-MÊME  
Avec le **Nouvel Appareil Français**, on obtient, sans connaissance de la Photographie, de belles cartes-visites, vues, tableaux, gravures; le nouvel Appareil fonctionne sans objectif, par tous les temps. L'Appareil complet, avec instruction et fournitures, est livré, franc de port et d'emballage, contre mandat-poste. — L'appareil avec fournitures :  
Pour 12 cartes, prix : 5 fr.  
— 24 — — 6 fr.  
M. RENARD, 3, rue de l'Abbaye, à Paris. (283)

## SOUFRE POUR LA VIGNE GRAND ENTREPOT

MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.  
S'adresser à M. RAOUËL FEIGNOUX.

## ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).  
Guérison sûre et prompte des **rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines**. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.  
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.  
N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.